



Inscription à la gazette numérique



Un certain nombre d'habitants reçoivent déjà la gazette par mail. Certains préfèrent ce système dans un soucis « zéro papier », d'autres veulent la recevoir sous ce format car ils ne résident pas à Varennes sur Amance toute l'année et veulent tout de même être au courant des informations de leur village. Le listing que nous avons pour l'instant est incomplet et nous voulons le mettre à jour.

Si cette formule vous intéresse, nous vous demandons de remplir le coupon suivant et de le renvoyer à la mairie. Bien sûr, votre adresse mail ne sera utilisée que pour la communication liée à la commune.

Je soussignée, résident à Varennes sur Amance

(Adresse) au souhaite recevoir la gazette :

par mail uniquement

par mail et en version papier

Mon adresse mail est :

Signature :

MAIRIE DE VARENNES SUR AMANCE
1 place de l'Église
52400 VARENNES SUR AMANCE
Mail : mairie.varences.52@orange.fr

URGENT **RECHERCHE UNE OU DEUX ASSISTANTES MATERNELLES** **AGRÉÉES**

Depuis 2020, la commune de Varennes sur Amance a mis à disposition un local pour une « Maison d'assistantes maternelles » (Mam) pouvant accueillir 1 à 2 assistantes maternelles avec 4 agréments chacune, afin de répondre aux besoins des parents en manque de ce service sur le secteur. Nous recherchons donc 1 ou 2 assistantes maternelles agréées pour intégrer notre MAM à compter du 4 janvier 2021. L'amplitude horaire varie entre 7h et 19h00 du lundi au vendredi. A ce jour, 5 enfants sont à la recherche d'une nouvelle nounou sur Varennes sur Amance. Si vous êtes intéressé ou si vous connaissez une personne susceptible d'être candidate, vous pouvez contacter Mme Malou DENIS, Maire de Varennes sur Amance au 03 25 90 62 32 ou 06 88 50 01 12

Le Maire
Mme Malou DENIS



GAZETTE N°29



Chères Varennaises et Varennais,

Ce dernier trimestre a été très éprouvant pour chacun. Les consignes dévoilées au fil des jours ont été difficiles à suivre. De ce fait, dès le vendredi 30 octobre, au matin, les différentes sortes d'attestations étaient à dispositions à l'agence postale qui est ouverte du lundi au vendredi de 9h à 11h30 et le samedi de 8h30 à 11h. Les nouvelles attestations y sont toujours disponibles gratuitement.

Nous souhaitons que pour les fêtes, chacun puisse voir et recevoir sa famille un peu plus librement. Toutefois il faudra rester vigilant et continuer à se préserver.

L'année 2020 s'est révélée complexe pour la gestion communale, tout a dû être mis en attente, interdiction de déplacement, prolongation du mandat des élus précédents pour les affaires courantes et urgentes. Les projets sont toujours d'actualité et nous espérons pouvoir avancer en 2021.

Nous restons à votre écoute, parfois vos remarques ne sont pas appliquées immédiatement, pour certains travaux, il faut monter des dossiers auprès du conseil départemental et autres organismes. Les réponses prennent du temps, tant que nous n'avons pas de réponse, nous ne pouvons pas démarrer les travaux. Nous sollicitons les services du conseil départemental pour avis sur tous les travaux de voirie.

Nous espérons que ce virus va être contré prochainement et ainsi nous permettre de relancer les contacts conviviaux à Varennes (associatifs et communaux).

Avec l'ensemble des membres du conseil municipal, des commissions et les associations, nous vous souhaitons de passer des bonnes fêtes de fin d'année. Que 2021 soit une meilleure année pour tous, la santé, du travail pour les plus jeunes et les membres de vos familles.

Malou Denis, Maire de Varennes sur Amance.

INFORMATIONS

La communauté de communes des savoirs faire a voulu aider les habitants en résidence principale de tout le territoire ainsi que les commerçants et artisans en distribuant des bons de 10€ à valoir sur des achats d'un montant minimum de 30€.

La commune de Varennes, lors du dernier conseil municipal a souhaité apporter une aide directe au dernier commerçant existant sur notre territoire, « Bar Masqué » tenu par Yann Mauron et qui à cause du COVID 19 s'est vu dans l'obligation de fermer à chaque confinement. Chaque habitant aura un bon numéroté et nominatif d'une valeur de 12€. La validité sera à partir du 23 janvier jusqu'au 15 février 2021. La modalité de fonctionnement sera jointe au bon. N'ayant pu organiser les repas des anciens ainsi que le repas du 14 juillet.

Commission fêtes et cérémonies :

Malgré le contexte, avec la commission fêtes et cérémonies, nous avons organisé le Noël des enfants du regroupement scolaire. Cette année, malheureusement les parents et grands-parents n'ont pu être présents et assister au spectacle que les enfants ont la joie de présenter. Pour les enfants de zéro à trois ans non scolarisés, les cadeaux seront remis aux parents prévenus par courrier et lors d'une permanence, samedi 19 décembre, de 9h à 11h au secrétariat de mairie.

La commission « services aux habitants »

Cette commission reste à votre disposition. En cas de besoin, vous pouvez toujours prendre contact soit le mardi et jeudi au secrétariat de mairie (03 25 90 61 49), les autres jours par téléphone au 03 25 90 62 32 ou 06 88 50 01 12. La demande sera transmise.

Concernant les affouages, le texte est ambigu, les renseignements pris auprès de différents services ne sont pas concordants. Dans le doute, il est préférable de se tenir uniquement au transport du bois nécessaire à se chauffer. Des délais supplémentaires seront prévus pour la réalisation des affouages en cours et ceux de 2020, restant à marquer et à distribuer.

Vous pouvez, si vous le souhaitez, rejoindre les comités consultatifs (anciennement commissions communales). Celles-ci restent ouvertes pour de nouvelles inscriptions. Un mail ou un courrier est à envoyer au secrétariat de mairie, celui-ci sera mis à l'ordre du jour du conseil municipal suivant pour qu'une délibération valide la demande.

A la demande d'habitants, il est rappelé que les chiens doivent être tenus **en laisse dans le village** et de ramasser les déjections sur les trottoirs et devant les maisons d'habitations.

Actuellement, un arrêté préfectoral nous impose d'effectuer les conseils municipaux à **HUIS CLOS**. Dès le retour à une situation normale, si vous souhaitez assister aux réunions des conseils municipaux, venez donner vos coordonnées à la mairie. Un mail vous sera adressé.

CIVOX :

L'application CIVOX est à votre disposition, en plus du site internet « Varennes sur Amance » (<https://www.varennes-sur-amance.fr/>), pour tous les renseignements, les informations sur la COVID 19, la vie des associations, les renseignements administratifs etc....

Et vous pouvez également signaler par le biais de cette applique des infos que vous jugez utiles à tous. Cette application est accessible à partir des iPhones, smartphones, tablettes et ordinateurs.

Pour l'installation de l'application : voir notice jointe en annexe.

Fleurissement et Embellissement du village

Pour pouvoir fleurir le plus possible le village, la commission souhaite s'orienter vers plus des vivaces, et conserver un maximum de plantes d'une année sur l'autre. Seulement voilà, au moment rentrer les géraniums, pour les faire hiverner comme l'an passé, il s'avère que quelqu'un est passé avant nous et a dérobé certaines plantes. Pour avoir un village beau et fleurie, nous comptons sur le civisme de chacun.

D'ailleurs si vous souhaitez participer à l'entretien des plantes de votre quartier ou signaler un problème, vous pouvez contacter Mme Denis, Mme Serraille ou compléter le cahier de doléances disponible en mairie.

Par ailleurs la commission cherche de la terre végétale pour faire de nouveau massif l'an prochain. Dons si vous avez ça nous sommes preneurs !

Les membres de la commission



RAPPELS

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Les horaires d'ouvertures sont :

Du Lundi au vendredi : 9h00 à 11h30

Samedi : 8h30 à 11h

Elle sera fermée du 23 décembre 2020 au 3 janvier 2021 inclus

SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Les horaires d'ouvertures sont :

Le Mardi : 9h30 à 11h30 et 13h30 à 16h30

Le Jeudi : 9h30 à 11h30

En cas d'urgence, s'adresser auprès des personnes suivantes :

- Maire : Mme Malou DENIS - 4 rue du Pâquis - 03 25 90 62 32 ou 06 88 50 01 12
- 1^{er} adjoint : M. Olivier SAUSSOIS - 36 rue Varandelle - 06 09 02 05 94
- 2^e adjoint : M. GRASPERGE Emmanuel - 4 rue Sainte Barbe - 06 75 74 87 93

Il sera fermé du 23 décembre 2020 au 3 janvier 2021 inclus

BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque sera fermée du dimanche 20 décembre 2020 au dimanche 03 janvier 2021

Réouverture le mercredi 6 janvier 2021.

Les livres commandés à la librairie de Langres sont enfin arrivés et seront disponibles à partir du samedi 12 décembre.

AU BAR MASQUÉ

Pour vos fêtes de fin d'année, le Bar Masqué vous propose quelques gourmandises :

Foie gras de canard maison : 100€/kg

Saumon fumé par nos soins : 70€/kg

Feuilleté d'escargots à la crème d'ail et/ou feuilleté de fruits de mer (individuel) 5€

Caille de Montcharvot (productrice Alexandra Perrot) farcie au foie gras sauce au ratafia de Champagne et accompagnement au choix (galette pommes de terre/emmental et galette carottes/cumin ou écrasé de pommes de terre – céleri) 15€

Aile de raie sauce au beurre d'écrevisses, fondue de poireaux et riz coloré 15€

A emporter le 24 ou le 31 entre 10h30 et 12h30.

Sur réservation, Yann au 06.74.04.05.47





Informations sur la forêt communale

> Cet été nous avons exploité deux perchis dans la forêt communale dans les parcelles 22 et 36, ces coupes étaient martelées depuis 2018 et invendues depuis deux ans. L'exploitation de ces jeunes peuplements est primordiale car c'est une phase capitale du développement des jeunes arbres, qui vise à leur donner petit à petit l'espace nécessaire au développement du houppier d'un arbre adulte. L'ONF a proposé à la commune de faire exploiter ces peuplements par un entrepreneur de Dammartin qui dispose de machines d'exploitation forestière permettant d'exploiter mécaniquement ces peuplements où les bûcherons ne veulent plus travailler manuellement. La commune a été avertie par les habitants qui n'appréciaient pas du tout le rendu de l'exploitation.

L'ONF à son tour, a été averti de ce retour des usagés par la commune et a donc proposé de changer le mode d'exploitation de ces peuplements, en employant en régie une entreprise de travaux forestiers pour réaliser la coupe manuellement. Cette solution a été retenue, elle sera un peu plus onéreuse et emploiera des travailleurs détachés mais devrait donner satisfaction sur le rendu de l'exploitation de la parcelle 16 en 2021. Pour les parcelles 22 et 36, l'ONF invite les habitants à les revisiter d'ici 3 ans quand les jeunes arbres auront repris la place libérée par l'exploitation pour constater le résultat.

> L'année 2020 aura été une année marquée par un déficit hydrique important. Comme nous avons pu l'observer depuis 5 ans nous connaissons des étés particulièrement secs. Un dérèglement qui se traduit par des précipitations en diminution, et moins bien réparties, des épisodes orageux en été, et un manque de neige en hiver.

Ces différents phénomènes ont un impact non négligeable sur les stocks d'eau dans les sols, ce qui se ressent fortement au niveau de la santé de nos forêts. Cela, combiné à l'apparition de ravageurs et pathogènes, conduit à des dépérissements massifs de certaines espèces d'arbres.

Prenons l'exemple de l'épicéa commun qui dépérit fortement du fait d'attaques de scolytes (petits insectes qui pondent dans le bois et dont les larves mangent les tissus vivant des épicéas ou sapins, ce qui provoque leur mort).

Dans le cas de l'épicéa, c'est en effet le scolyte qui porte le coup de grâce à l'arbre et ravage des milliers d'hectares de forêt sur le Grand Est. Mais c'est le climat qui facilite le développement de l'insecte et l'affaiblissement de l'arbre. En effet, les hivers moins froids avec des épisodes de gelées quasiment absents permettent aux scolytes de subir très peu de mortalité entre deux saisons de reproduction. De plus, des températures plus chaudes comme nous en avons connu ces dernières années ont favorisé le nombre de pontes possibles pour les scolytes. Et enfin, le manque d'eau affaiblit l'épicéa qui n'est pas en mesure de se défendre contre le ravageur.

Fort heureusement, il y a assez peu d'épicéas dans la forêt communale, mais le dépérissement commence à toucher d'autres essences plus représentées.

On a bien en tête le frêne qui est attaqué depuis 2008 par la chalarose du frêne, champignon pathogène qui provoque la mort des branches, puis de l'arbre. Le frêne est principalement présent en bord de cours d'eau et de sources dans la forêt communale.

S'ajoute à cela le hêtre qui commence à connaître des dépérissements marqués dans le centre du département, dans les Vosges et la Haute-Saône. Dans les forêts touchées, c'est de 30 à 80% des hêtres qui sont amenés à mourir. Dans la forêt communale de Varennes pour le moment le dépérissement du hêtre n'est qu'à ses débuts. Il ne touche que des sujets isolés dans les peuplements ou bien se concentre sur des bordures de route ou de zones ouvertes où l'ensoleillement est plus fort.

Depuis deux ans, au niveau de la forêt communale, le chêne est porteur d'un nouvel habitant qui se nourrit de ses feuilles et inonde les sous-bois d'un feuillage urticant. C'est la chenille processionnaire du chêne. Pour le moment nous n'observons que des dépérissements isolés du chêne sur la forêt communale. Mais ce dépérissement est amené à s'amplifier en raison de la sécheresse, et du développement des chenilles qui se nourrissent des feuilles de chênes et donc affaiblissent l'arbre.

Cet état de la santé de la forêt communale qui n'est pas catastrophique comme on peut le connaître ailleurs, mais très inquiétant tout de même, a poussé l'ONF à proposer au conseil municipal d'ajuster le programme de coupes de l'année 2021.

> Il a donc été décidé de reporter à une année ultérieure les martelages des parcelles 12, 13, 34, et 35 seules les parcelles 26 et 27 ont été maintenues à l'Etat d'assiette étant donné que ce sont de jeunes peuplements ayant besoin d'être éclaircis pour que les futurs arbres puissent se développer correctement.

Le but étant de limiter l'impact de la mise en lumière post exploitation dans des peuplements adultes. À la place, le conseil a mandaté l'ONF pour arpenter la forêt communale au printemps et procéder au martelage des arbres dépérissants. Ce qui permettra de faire le bilan de cet été 2020 en constatant la reprise ou non des arbres au printemps 2021.

Cette décision implique probablement une baisse des revenus forestiers de la commune étant donné que les arbres martelés seront de moins bonnes qualités (arbres secs) et plus compliqués à exploiter (arbres disséminés). De plus, les affouages seront un peu différents l'année prochaine vu que les lots seront constitués de têtes dispersées sur l'ensemble de la forêt communale et non localisés dans quelques parcelles proches les unes des autres.

L'ONF va continuer à suivre l'évolution de la situation dans la forêt communale sur les années à venir. Malheureusement, nous sommes au début d'un processus qui est amené à durer. Nos forêts sont très probablement amenées à changer du fait des dépérissements de certaines essences majoritaires de nos peuplements forestiers.

Loukas BERNARD

Deuils dans la famille arlandienne

Après la disparition de Jean Blot fin 2019, celle de Michael Lonsdale ce 21 septembre 2020 amène à revenir sur leurs relations avec Marcel Arland et Varennes-sur-Amance.

Jean Blot ⁽¹⁾ n'a que douze ans lorsqu'il rencontre pour la première fois Marcel Arland qui est alors professeur de français au collège du Montcel à Jouy-en-Josas. Vingt plus tard, à la parution du premier roman de Jean Blot, Marcel Arland lui consacre une note dans « *La NRF* » ⁽²⁾, puis par la suite fait appel à lui pour collaborer à la revue. C'est le début d'une solide affection entre les couples Blot et Arland. En 1973, Jean Blot dédicace « *Là où tu iras* » à Marcel Arland : « *Pour Marcel Arland auquel je dédie ce livre pour lui dire que le plus beau voyage – celui de la littérature – c'est en grande partie à lui, à son exemple, à sa confiance, à son amitié que je le dois.* » Entré dans un grand âge, le couple Arland sollicite souvent Jean Blot pour effectuer des déplacements de longues distances, tel qu'un père pourrait le faire auprès d'un fils. Ainsi, Jean Blot et son épouse sont amenés à venir fréquemment en Haute-Marne (Varennes-sur-Amance, Langres, Chaumont, Arc-en-Barrois), ce qui ne fut pas pour leur déplaire. Marcel Arland aura apporté à l'émigré Jean Blot, ses richesses de terrien. En quête d'identité, le gentleman international ⁽³⁾ aura trouvé auprès de Marcel Arland une terre d'adoption. Après la disparition de Marcel Arland, Jean Blot écrivit dans « *En amitié* » ⁽⁴⁾ : « *Je tiens Marcel Arland pour l'un des grands prosateurs de la langue française, de cette littérature que l'on n'aimera, n'admira jamais assez.* »

S'il s'agit d'une parenté d'esprit avec Jean Blot, ce fut une réelle parenté qui exista avec Michael Lonsdale ⁽⁵⁾. Janine Béraud, épouse Arland ⁽⁶⁾, était la sœur de Simone, la mère de Michael Lonsdale. C'est avant la guerre que Michael Lonsdale rencontra pour la première fois Marcel Arland drapé dans sa réserve et intimidant pour le jeune garçon. Ensuite la famille de Michael Lonsdale est partie au Maroc, et ce n'est qu'à partir de 1947 que Michael a vraiment découvert les Arland. Marcel et Janine ont cherché à apporter à leur neveu une culture européenne. Marcel Arland lui a fait connaître la littérature, l'a traîné dans des ateliers d'artistes, lui a fait arpenter les grandes expositions parisiennes tandis que Janine lui faisait parcourir les musées de la capitale. Ici et là, en leur compagnie, Michael Lonsdale avait l'opportunité d'approcher : André et Clara Malraux ou Jacques Chardonne, voire Jean Bazaine ou Jean-Michel Atlan. Dans ses écrits de souvenirs personnels ⁽⁷⁾, Michael Lonsdale a écrit de Marcel Arland : « *Il m'a appris la recherche du sentiment vrai, qu'il appelait « pur ». Il était expert pour dénicher les artifices d'écriture, la technique qui supplée à la vérité de l'expression.* », et de sa tante : « *Janine Arland, l'une des trois filles de mon grand-père maternel, était peintre. Elève de Maurice Denis, elle m'a grandement fait bénéficier de cet enseignement : « elle me corrigeait », comme on dit.* » Sans hésitation et en résumé à ses relations familiales, Michael Lonsdale déclarera : « *C'est à Marcel Arland que je dois mon éducation artistique* ».

Oui, Michael Lonsdale a séjourné à Varennes et Langres comme beaucoup de célébrités restées anonymes ! Pour les proches de Marcel Arland, le village de Varennes était incontournable tellement il était présent dans son œuvre et dans son existence. On est en droit d'imaginer qu'ont pu y venir : Clara Malraux, Jean Paulhan, André Dhôtel, Jean Grosjean, Dimitrios Galanis, Roger Vrigny ... Et Malraux ?

Michel Thénard

(1) Jean Blot (1923-2019) Né à Moscou sous le nom d'Alexandre Blokh. Études en France en Angleterre (Docteur en droit et en lettres). Fonctionnaire international (Nations Unies & Unesco). Critique littéraire, essayiste, traducteur et commentateur de poètes russes, il est l'auteur de plusieurs romans.

(2) « *La nouvelle revue française* » : revue littéraire fondée en 1909, interrompue de 1943 à 1952. Marcel Arland la co-dirige avec Jean Paulhan (1884-1968) de 1953 jusqu'au décès de celui-ci, puis seul jusqu'en 1977.

(3) Un des piliers du PEN Club, association d'écrivains internationale : secrétaire international de 1981 à 1997, vice-président international en 1998, président français de 1999 à 2005, fondateur du PEN club russe en 1990.

(4) « *En amitiés* » Portraits : Pierre Emmanuel, Albert Camus, Eugène Ionesco, Marcel Arland, Albert Cohen, Roger Caillois, Lawrence Durrell, Nathalie Sarraute, Louis Guilloux, Denis de Rougemont. Les Cosmopolites La Bibliothèque, 2015.

(5) Michaël Lonsdale Crouch (1931-2020). Comédien dans des pièces de : Samuel Beckett, Eugène Ionesco, William Shakespeare, Marguerite Duras, Bertholt Brecht, Jean Anouilh, Paul Claudel.... Acteur, il joue dans des films de : Jean-Pierre Mocky, François Truffaut, Edouard Molinaro, Alain Resnais, Luis Busnel, Orson Welles, Joseph Losey, Jean-Jacques Annaud, Claude Sautet... Metteur en scène de textes de : Jean Cocteau, Gaston Bachelard, Jean Follain, Raymond Queneau, Georges Perec, René Char, Eugène Guillevic, Marguerite Duras, Frederico Garcia Lorca ... Auteur d'une vingtaine d'ouvrages. Demi-frère de Gérard Calderon ([1926-2014](#)), réalisateur et producteur de films, acteur.

(6) Janine Arland-Béraud (1905-1986). Née à Paris. Enfance et une partie de son adolescence à Draria (11 km d'Alger) où son père Etienne Gabriel Béraud dirigeait une propriété vinicole, le château Béraud. Mariage avec Marcel Arland en 1930 à Cusset (Allier). Artiste-peintre, critique dans « *La NRF* ».

(7) « *Visites* » ([Ed. Pauvert](#), 2003), « *Le dictionnaire de ma vie* » ([Ed. Kero](#), 2016), « *Mes étoiles : les rencontres qui ont éclairé mon chemin* » (Bayard, 2018).



Joseph-Constant MENISSIER, peintre-sculpteur

St Amand-sur-Fion (Marne) 24 Mars 1808, Saulles (Haute-Marne) 30 Août 1864

Peintre d'histoire spécialisé dans la reproduction des thèmes religieux, Joseph-Constant MENISSIER, artiste polyvalent, s'est surtout fait une notoriété en technique dite « à la fresque ». Arrivé à point nommé en ce XIX^{ème} siècle qui constate l'état déplorable des édifices religieux, il bénéficie de la campagne de restauration et d'ornementation préconisée sur le plan national.

Il aurait été l'un des élèves d'Ingres, et si cette allégation n'a pu être confirmée, on sait désormais, qu'adolescent, il avait reçu une solide formation à l'école gratuite de dessin de Chalons récompensée par plusieurs prix et qu'il bénéficia d'une pension pour se perfectionner. Marnais d'origine, ses premières œuvres sur toile se retrouvent bien évidemment dans ce département où les plus précoces, connues à ce jour (1829-1830), sont accrochées dans la cathédrale de Châlons-sur-Marne.

Alors qu'il effectue son service militaire, il se marie à Ste Ménehould le 1^{er} Avril 1834, ville où naîtra la même année un fils unique-Charles-Constant- qui deviendra également peintre-sculpteur.

A partir de cette période, la famille va connaître les tribulations d'une vie d'artiste. Quittant la Marne, on les retrouve installés à Ligny-en-Barrois, de 1835 à 1838, base meusienne où il exécutera notamment les décors du théâtre, mais d'où il effectuera également des œuvres pour l'église de Vitry-le-François, avant d'être aussi retenu pour y réaliser les décors de la salle de spectacles.

Dans le courant de l'année 1838, les Ménissier sont à Bar-sur-Aube, secteur du département où ils resteront probablement jusqu'en 1843-44. Pendant cette période, l'artiste est en particulier sollicité pour la décoration du théâtre de Bar, mais c'est dans l'une des proches communes qu'un virage technique va décider de son engagement professionnel. C'est en effet à Bayel et à Colombé-la-Fosse que l'on peut encore voir les plus anciennes fresques connus de Joseph-Constant. Dans cette dernière commune, on pourrait dire que l'artiste s'est « éclaté », puisque pour la somme dérisoire de 460 francs il décore en trompe l'œil l'ensemble de l'église, du sol aux voûtes, et l'agrément de plusieurs huiles sur toile. Face à ce désintéret financier, et bien qu'il soit tenu compte des éventuels gîte et couvert compris, on ne peut qu'en déduire qu'il là (à Bayel et à Colombé) ses premières armes « en fresques » dans un espace mis à son entière disposition.

Wassy 1844

C'est vers cette année-là que l'on retrouve la famille en Haute-Marne, Joseph-Constant étant appelé pour décorer le plafond de la chapelle du pensionnat des Dames de St Maur. C'est en tout cas la date que nous avons cru déchiffrer sur cette voûte au moment de la mise au jour et signature qui malheureusement disparu par la suite.

Protégée et masquée par un faux-plafond, le souvenir de ces compositions s'était progressivement estompé pour ne ressurgir qu'à la faveur de travaux entrepris dans le bâtiment devenu Centre Socioculturel. Face à cet imposant décor de quelque soixante-dix mètres carrés, la décision commune fut de conserver et de faire restaurer cette œuvre unique pour en perpétuer, sinon le message, du moins le travail d'un artiste méconnu et personnage hors du commun. Cette fresque a donc pu être restaurée en 1993 ; les frais engendrés étant partagés entre la commune de Wassy et l'A.R.E. S, association créée en 1981 pour favoriser la sauvegarde du patrimoine non protégé au titre des Monuments Historiques.

De part et d'autre du motif central « la Nativité », six grands panneaux exposent une partie de la vie de Jésus : « l'Adoration des Bergers », « l'Adoration des Rois Mages », « La Présentation de Jésus au Temple », « La Fuite en Egypte », « Jésus enseignant au Temple » et « Laissez venir à moi les petits enfants ».

Si la qualité picturale n'est pas exceptionnelle, il faut souligner le fait que cette composition est, à notre connaissance, la première d'une longue liste que le peintre ait réalisée en Haute-Marne. Dans cette œuvre de jeunesse en matière de peinture murale, exécutée sur torchis, on peut observer que l'artiste, qui a déjà évolué par rapport aux fresques de l'Aube, ne maîtrise encore pas véritablement son support. C'est entre 1844 et 1848 que Ménissier découvrira « le secret » de la préparation de ses fonds, probablement grâce à ses contacts avec les professionnels du bâtiment. Cette progression technique se ressent dans les compositions effectuées en 1848 dans la chapelle de l'hôpital de Wassy où il peut obtenir des modelés retravaillés sur un fond mieux stabilisé.

Pour cette chapelle, qui vient d'être érigée, Ménissier réalise alors des compositions basées sur le thème de St Charles Borromée, le protecteur des lieux : « St Charles et la peste à Milan », « St Charles Borromée au chevet de Pie IV », « St Charles Borromée et une paralytique » et « Tentative d'assassinat sur St Charles Borromée ». L'enduit du plafond s'étant détaché à l'approche de Noël 1988, celui-ci a été malheureusement replâtré faisant ainsi disparaître « La Gloire de St Pierre et le Triomphe de St Charles » qui surplombait les fidèles.

Ceci pour la pratique de peinture à la fresque, mais Ménissier était aussi intervenu vers la fin de l'année 1844, et plus pratiquement au début de l'année 1845 pour réaliser les décors du théâtre récemment construit ; agencement scénique effectué par la tranche annuelle dont le solde sera clos en 1849.

Si de ce théâtre il ne reste désormais plus que la coque de visible, néanmoins il existe encore dans les combles la cheminée tronconique qui, située au-dessus de la scène, servait à l'éclairage de celle-ci et à l'aération de la salle. A la base interne de cette construction subsistent les seuls vestiges de l'intervention de l'artiste : des balustres taillés dans le bois et peints en trompe-l'œil.

MENISSIER et la vallée de la Blaise

La notoriété de l'artiste ne cesse de croître. Peintre d'histoire sur toile, difficilement concurrençable sur support mural, il est aussi un personnage polyvalent, touchant également à la sculpture, la dorure, la plâtrerie, la menuiserie, la serrurerie, etc. Jusqu'en 1860 principalement, les commandes affluent des 4 coins du département, à tel point qu'il lui est physiquement difficile de faire face à ses engagements, situation qui engendrera quelques conflits. Pour ne citer que les interventions effectuées dans un « périmètre blaisois » : Rachecourt-sur-Blaise, Ville-en-Blaisois, Dommartin-le-Franc, Doulevant-le-Château, Nully, Sommevoire, Ambonville, Autreville-sur-la-Renne, Maranville, ..., et bien sûr Cirey-sur-Blaise.

A Cirey, nous sommes en 1854, et les Ménissier échappent pour la seconde fois à une épidémie de choléra. La décoration de la chapelle du château, souhaitée par les propriétaires d'alors, les de Damas, aura une conséquence sur la vie privée de ces « routard de l'Art » : Charles rencontre celle qui deviendra son épouse et s'installera à Cirey. Techniquement, l'entreprise Ménissier, Joseph-Constant, sa femme et son fils, maîtrise désormais un support mural jusque-là récalcitrant. Il semblerait que l'expérience menée à la chapelle de l'hôpital de Wassy ait débouché sur une amélioration de la préparation des sous-couches primordiales.

Débutée en 1849-50, la décoration de la chapelle du petit Séminaire de Langres propose cette évolution du procédé qui se concrétise à Cirey et qui va encore progresser, comme à Cemboing en Haute-Saône, commune où il exécutera à partir de 1860 ce qui paraît être sa meilleure réalisation. Au château de Cirey, c'est à nouveau le thème de Saint Charles Borromée qui est mis à l'honneur sur les murs alors que la coupole offre une vision du « paradis » et que la voûte en cul-de-four de l'autel est réservée au 'Couronnement de la Vierge ».

Pour l'église de Cirey, Charles, peindra un « Baptême du Christ », alors qu'une petite stèle funéraire est signée « MENISSIER », sans mention du prénom.

Le père et le fils étant également sculpteurs, c'est à Joseph-Constant que l'on doit la statue de Saint Martin qui est actuellement placée dans un virage à Dommartin-le-Franc. Les archives nous indiquent qu'au moment de son décès, il était, entre-autres, « en compte » avec cette commune, ce qui pourrait alors dater cette, l'une de ses dernières.

Vers 4h de l'après-midi du 26 Août 1864, alors qu'il décorait la voûte, Joseph-Constant bascule de l'échafaudage aménagé dans l'église de Saulles et s'écrase sur la grille de communion et l'emmarchement du chœur. Souffrant de multiples fractures, ce n'est que le 30 Août au matin qu'il décédera ; il sera inhumé dès le lendemain. Ce même jour naissait à Cirey Joseph-Constant-Hyacinthe un petit-fils qu'il aurait certainement été ravi de faire sauter sur ses genoux, à Coiffy-le-Haut, commune où l'année précédente l'artiste itinérant avait décidé de poser ses valises et faire construire.

Méconnu, il aura fallu attendre la restauration du plafond de Wassy pour s'apercevoir que la Haute-Marne avait recueilli un artiste prolifique, peut-être pas un Maître, mais sûrement un peintre honnête.

Après son décès, les chantiers en cours seront terminés par son épouse Marie-Jeanne et son fils Charles, mais ceci est une autre histoire....

Gérard Bessières

Petite histoire des reliques de L'église Saint Gengoulf

Pour mémoire, les reliques sont les restes laissés par des personnes sanctifiées ou béatifiées. Ce sont soit des parties de leurs corps, soit d'autres objets sanctifiés par contact après leur mort.

Le corps de Gengoulf, assassiné vers 760 par l'amant de sa femme Ganéa, est dans un premier temps déposé dans l'église de Varennes, dédiée à Saint Pierre, qu'il avait faite construire ainsi qu'un monastère qui portera plus tard son nom.

Sa vie de pénitence, ses vœux de pauvreté lors de son séjour à l'ermitage d'Avaux, probablement Vaux la Douce, et les nombreux miracles qu'on lui attribue lui valurent d'être canonisé.

Pendant deux siècles, le tombeau de Gengoulf occupe une place prépondérante dans le cœur des habitants. Lors des fêtes anniversaires de sa mort, on ne manque pas de se rendre en procession près du tombeau qui faisait alors office de reliquaire. Chaque fidèle pouvait le toucher tout en priant pour se rapprocher de la Divinité. On renouvelle aussi les prières en cas de disette, de mauvaises récoltes ou de guerres si fréquentes à l'époque. Chaque croyant demande à Gengoulf, de toute la force de sa foi, de bien vouloir intervenir auprès de Dieu pour que Varennes soit épargné par ces calamités.

Il faut savoir qu'à l'époque, un Saint Patron réputé pouvait attirer de nombreux pèlerins et faire la fortune du lieu. Bien sûr, ces richesses suscitèrent bien vite des convoitises surtout si les reliques étaient certifiées authentiques par l'évêque. On n'hésite pas à voler ou même à créer de toutes pièces de fausses reliques.

A l'approche de l'an mil, pour protéger le Saint lieu de la profanation à des fins lucratives par des marchands sans scrupules ou par des hommes d'église voulant sanctifier leurs villages, leurs abbayes ou leurs villes, les habitants de Varennes, qui craignaient une profanation alors interdite par l'église, se séparèrent des restes vénérés.

Ils procédèrent à la translation complète du corps de leur Saint Patron pour le remettre à l'Evêque de Langres.

Celui-ci les déposa dans une chapelle et fit construire vers 1033 un prieuré Bénédictin destiné à les conserver.

Un peu plus tard vers 1280, Guy de Genève, nouvel Evêque de Langres, enferma dans une chasse faisant office de reliquaire les restes de Saint Gengoulf. Cette chasse se trouvait jusqu'à la révolution sous le maître autel de la cathédrale Saint- Mammès de Langres, époque à laquelle les reliques auraient été dispersées. On pouvait voir dans le trésor de la cathédrale la cotte de maille du saint guerrier.

Il faut noter qu'au début du 13^{ème} siècle Raynard II, comte de Choiseul, pour réparer ses fautes et exactions fut condamné par l'Abbé de Molesme et l'Evêque de Langres à faire brûler pendant deux siècles une lampe près du tombeau vide où se produisaient encore des miracles. L'histoire mentionne la présence de ce tombeau vide dans l'église de Varennes jusqu'à la révolution où il aurait été détruit.

Il faut noter aussi, qu'à la fin de la guerre de Cent ans des reliques cachées dans le prieuré de Varennes ont été conduites en grande pompe dans l'église, pour les présenter à la vénération des fidèles.

On peut raisonnablement penser, vu le contexte historique, que nous soyons en présence de reliques sanctifiées par contact sur le tombeau vide puisque à cette époque les restes de Saint Gengoulf se trouvaient sous le maître autel de la Cathédrale de Langres.

Que penser des trois reliquaires de belle facture qui ont récemment retrouvé leur place dans notre église paroissiale.

Les reliques sont-elles authentiques ? De quelles sortes de reliques s'agit-il. Il est bien difficile de se prononcer d'autant plus que leur culte n'est plus ce qu'il était autrefois surtout après que les passions religieuses se soient apaisées.

Pour ma part, j'invite les personnes qui pratiquent la radiesthésie à se positionner avec leur pendule face aux trois reliquaires et de constater le résultat.

Sommes-nous en présence de courants telluriques, de magnétisme terrestre, d'énergie canalisée à un endroit précis ou de rayonnement spirituel

Eglise de Varennes : Les reliquaires de Saint Gengoulf
Photos : (M. MASTALERZ Jean-Pierre)



Gérard Bessières

Téléchargez **CiVox** et restez connecté à votre ville !

- **Toute l'actualité de votre ville en temps réel**

Par le biais de l'application CiVox, votre mairie vous informe des dernières actualités, du fonctionnement de vos services publics (transport, déchetteries...) et des heures d'ouvertures des commerces de votre ville. Un incident survient ! Soyez les premiers informés via les push de notifications CiVox si des mesures spécifiques doivent être prises (port du masque généralisé, dépistage massif...).

- **Des services de géolocalisation et de signalement**

En 1 clic, géolocalisez les services qui vous sont utiles (cabinets médicaux, centre de soins, commerces...) et faites actes de citoyenneté en nous signalant un problème via l'application. (nom de la rue, photo, commentaires)



C'est simple !

1- Téléchargez l'application Civox sur votre smartphone.



2- Sélectionnez votre ville.

3- Retrouvez toutes les informations utiles à votre disposition.

Oubliez recherches fastidieuses et attentes téléphoniques, optez pour CiVox, l'appli mobile qui vous fera gagner du temps !

Commerçants, artisans, restaurateurs, TPE ... de la CCSF,

La CCSF se mobilise pour soutenir l'économie locale et vous soutenir.

Un bon d'achat de 10 € par habitant va être distribué aux habitants afin de soutenir le commerce de proximité.

Ce bon d'achat de 10 € sera utilisable dès 30 € d'achats dans les commerces partenaires sur le territoire de la CCSF (valable jusqu'au 15 février 2021).

Pour devenir un de nos commerces partenaires, il suffit de vous inscrire sur notre site internet à l'adresse suivante :
www.ccdessavoirfaire.fr/soutien-au-commerce-local

Restons solidaires

WWW.CDESSAVOIRFAIRE.FR/SOUTIEN-AU-COMMERCE-LOCAL

ENSEMBLE, SOUTENONS NOS COMMERCANTS ET ARTISANS DE PROXIMITÉ



COLLECTE DES SACS JAUNES ET BLEUS

Ne soyez pas pris au dépourvu !



En cette fin d'année 2020 et début 2021, **deux semaines impaires se suivent**. Ainsi, pour le ramassage des sacs jaunes et des sacs bleus dans votre commune, veuillez prendre bonne note, des passages du camion, selon le calendrier de collecte en vigueur.

SEMAINE 52 (du 21/12/2020 au 27/12/2020)	CORPS PLATS
SEMAINE 53 (du 28/12/2020 au 03/01/2021)	CORPS CREUX
SEMAINE 01 (du 04/01/2021 au 10/01/2021)	CORPS CREUX
SEMAINE 02 (du 11/01/2021 au 17/01/2021)	CORPS PLATS



La Gestion des Déchets en Commune



Le SMICTOM SUD 52 remercie le Maire, l'équipe municipale et la personne chargée du secrétariat de l'accompagnement et de la collaboration des communes depuis les mandats précédents jusqu'à ce jour tout au long des actions menées afin de sensibiliser les usagers du territoire à la prévention des déchets



HORAIRES D'OUVERTURE ET COORDONNÉES :

SMICTOM SUD 52
18, rue Château du Mont
52600 CHALINDREY
Entrée côté parking Gamm Vert

Tel : 03.25.04.43.71
Email : smictomsud52@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture :
Du lundi au vendredi de 9h à 12h

En dehors de ces horaires, vous pouvez nous joindre par téléphone ou email



EMMENAGEMENT : L'usager doit remplir le formulaire Particulier ou Professionnel selon sa situation à nous retourner par courrier ou email.

- ➔ Le SMICTOM SUD 52 vous envoie par email au fur et à mesure les dotations réalisées à titre d'information.
- ➔ Le SMICTOM SUD 52 vous transmettra tous les 3 mois le récapitulatif des ajouts et retraits de bacs de la période donnée, et, chaque fin d'année, un récapitulatif des usagers recensés et dotés de la commune.



CHANGEMENT DE SITUATION : Nécessité d'informer le SMICTOM SUD 52 de chaque changement de situation de famille (naissance, décès, séparation, etc...), d'activité professionnelle ou de type de résidence (principale, secondaire, mise en location).



DEMEMAGEMENT : A chaque départ d'usager, départ en EHPAD, décès, cessation d'activité professionnelle, etc... il faut prévenir le SMICTOM SUD 52 pour mise à jour de la base de données en indiquant date et motif du départ.

LOGEMENT VACANT : Le logement doit être vide de meubles sur attestation de la Mairie afin de le qualifier comme VACANT. Dès lors, nécessité de contacter le SMICTOM SUD 52 afin d'organiser le retrait du bac dans les meilleurs délais. Attestation fournie par email.



WEBUSAGER : Les codes d'accès pour créer son espace personnel en ligne sont envoyés par email sur demande au SMICTOM SUD 52 ; un mode d'emploi est disponible (Comment créer son compte ? • Comment naviguer sur son espace ?) <http://www.smictomsud52.fr/accueil/consulter-mon-espace-personnel/>

- ✓ Déclarer un changement de situation
- ✓ Déclarer un incident de collecte
- ✓ Consulter ses levées, etc...



LE REGLEMENT DE COLLECTE : Le Règlement de Collecte complet est disponible en Mairie sur consultation uniquement. Le feuillet des 12 Règles Principales de Collecte est une version simplifiée qui a été transmise à chaque foyer par courrier. Il est téléchargeable sur <http://www.smictomsud52.fr/documentation/>



SIGNALER UN INCIDENT DE COLLECTE : Possibilité d'avertir le SMICTOM SUD 52 par email smictomsud52@wanadoo.fr ou par téléphone 03 25 84 43 71 dès que possible.



SIGNALER DES TRAVAUX DE VOIERIE : En cas de travaux de voirie engageant une déviation, nécessité d'avertir le SMICTOM SUD 52 par email smictomsud52@wanadoo.fr ou par téléphone 03 25 84 43 71 afin de prévenir le prestataire de collecte.



CALENDRIER DE COLLECTE : Disponible pour téléchargement sur <http://www.smictomsud52.fr/mes-dechets/mon-calendrier-de-collecte-2021/>. Les calendriers sont distribués chaque fin d'année en Mairie pour distribution aux usagers.



HORAIRES DECHETTERIE : Disponible pour téléchargement sur <http://www.smictomsud52.fr/mes-dechets/mes-d%C3%A9chetteries/horaires-d%C3%A9chetteries/>

DOCUMENTATION : Nos documents d'information sont disponibles pour téléchargement sur : <http://www.smictomsud52.fr/documentation/>



- ✓ Comprendre le projet de tarification incitative
- ✓ Bien composter
- ✓ Le tri sélectif : comment faire ? (en version FR - ANG)
- ✓ Bon de commande Composteurs
- ✓ Bon de commande Serrure
- ✓ Bon de commande Bacs de tri



DEMANDE D'INTERVENTION : Le SMICTOM SUD 52 intervient pour sensibiliser au tri sélectif, au compostage auprès des publics scolaires, professionnels ou à l'occasion de manifestations. Il suffit d'adresser une demande par email : smictomsud52@wanadoo.fr

Haute-Marne DÉCHETTERIES

HORAIRES D'HIVER

du 2 novembre 2020 au 31 mars 2021

**DERNIER ACCÈS 10 MIN
AVANT LA FERMETURE**

sded 52

syndicat départemental
énergie & déchets



	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Arc-en-Barrois*				13.00 - 16.00		9.00 - 12.00 1 ^{er} du mois
Auberive			10.00 - 12.00 13.30 - 16.00			13.30 - 16.00
Bologne	10.00 - 12.00 13.30 - 16.00		13.30 - 16.00		13.30 - 16.00	09.00 - 12.00 13.30 - 16.00
Bourbonne-les-Bains	10.00 - 12.00 13.30 - 16.00			13.30 - 16.00		09.00 - 12.00 13.30 - 16.00
Chalindrey	10.00 - 12.00 13.30 - 16.00		10.00 - 12.00 13.30 - 16.00	10.00 - 12.00	13.30 - 16.00	09.00 - 12.00 13.30 - 16.00
Châteauvillain			13.30 - 16.00			10.00 - 12.00 13.30 - 16.00
Chaumont Brodes	09.00 - 12.00 13.30 - 16.30	09.00 - 12.00 13.30 - 16.30	09.00 - 12.00 13.30 - 16.30		09.00 - 12.00 13.30 - 16.30	09.00 - 12.00 13.30 - 16.30
Chaumont ZI	09.00 - 12.00 13.30 - 16.30		13.30 - 16.30	09.00 - 12.00 13.30 - 16.30	09.00 - 12.00 13.30 - 16.30	09.00 - 12.00 13.30 - 16.30
Clémont*	Déchetterie fermée					
Colombey les Deux Églises		13.30 - 16.00				09.00 - 12.00
Doulevant-le-Château		10.00 - 12.00 13.30 - 16.00				13.30 - 16.00
Éclaron		13.30 - 16.00		13.30 - 16.00		09.00 - 12.00 13.30 - 16.00
Eurville-Bionville	13.30 - 16.00		13.30 - 16.00		13.30 - 16.00	09.00 - 12.00 13.30 - 16.00
Fayl-Billot	13.30 - 16.00		10.00 - 12.00		13.30 - 16.00	10.00 - 12.00 13.30 - 16.00
Froncles		13.30 - 16.00		10.00 - 12.00		10.00 - 12.00 13.30 - 16.00
Joinville	10.00 - 12.00 13.30 - 16.30		10.00 - 12.00 13.30 - 16.30	10.00 - 12.00 13.30 - 16.30	09.00 - 12.00 13.30 - 16.30	09.00 - 12.00 13.30 - 16.30
Langres	10.00 - 12.00 13.30 - 16.30	10.00 - 12.00 13.30 - 16.30		10.00 - 12.00 13.30 - 16.30	09.00 - 12.00 13.30 - 16.30	09.00 - 12.00 13.30 - 16.30
Montier-en-Der	10.00 - 12.00		13.30 - 16.00	10.00 - 12.00 13.30 - 16.00		09.00 - 12.00 13.30 - 16.00
Nogent	09.00 - 12.00 13.30 - 16.00		10.00 - 12.00 13.30 - 16.00		09.00 - 12.00 13.30 - 16.00	09.00 - 12.00 13.30 - 16.00
Neully-l'Évêque*	Déchetterie fermée					
Prauthoy		13.30 - 16.00		13.30 - 16.00		10.00 - 12.00 13.30 - 16.00
Rimaucourt	13.30 - 16.00		10.00 - 12.00			10.00 - 12.00 13.30 - 16.00
Rolampont		13.30 - 16.00			13.30 - 16.00	09.00 - 12.00
Romain-sur-Meuse		13.30 - 16.00		13.30 - 16.00		09.00 - 12.00
Saint-Ozier	08.30 - 16.30	08.30 - 16.30	08.30 - 16.30	08.30 - 16.30	08.30 - 16.30	08.30 - 16.30
Vai-de-Meuse	13.30 - 16.00		09.00 - 12.00			13.30 - 16.00
Varennes-sur-Armanche*	Déchetterie fermée					
Wassy	13.30 - 16.00		10.00 - 12.00 13.30 - 16.00		10.00 - 12.00 13.30 - 16.00	09.00 - 12.00 13.30 - 16.00

Les déchetteries sont fermées les jours fériés :
1^{er} novembre, 11 novembre et 25 décembre 2020 et 1^{er} janvier 2021.

* Déchetteries mobiles



**PORT DU MASQUE
OBLIGATOIRE**



J'organise le tri de mes déchets
dans mon véhicule afin d'optimiser
ma présence sur site



Je suis autorisé(e) à un unique
passage par jour dans la limite
de 3m³



Je suis strictement les consignes
des gardiens



Si la déchetterie est fermée, je ne
laisse pas de déchets sur le trottoir
ou devant la grille



Je respecte les consignes sanitaires
en vigueur



Les véhicules de plus de 3,5 tonnes
ne sont pas autorisés

En cas d'apports volumineux, je prends
contact avec le SDED 52

Le règlement de votre déchetterie est
disponible et consultable sur simple
demande auprès du gardien ou
du SDED 52



**LE GUIDE DÉCHETTERIE
arrive prochainement
dans votre boîte aux lettres**


SDED 52 - 40 bis av. M^{re} Foch 52000 Chaumont - 03 25 35 09 29 - www.sded52.fr



lingGO C'est quoi ?

Une plateforme unique pour les services et informations liés à la mobilité en Pays de Langres. Un nouveau nom, un nouveau site web <https://linggo.fr> proposé par le **Syndicat Mixte des Transports du Pays de Langres** depuis le printemps 2020.

lingGO C'est du Transport à la Demande (TAD) dans plus de 120 Villages

- Le **TAD Villages** permet un transport avec prise en charge à domicile en direction des pôles d'activités : zone commerciale de Saints-Geosmes, Pôle de Santé, Langres (Bel Air, Hôpital Gare, Sabinus, Tuileries). Le TAD Villages fonctionne **les après-midis du mercredi et samedi ainsi que le vendredi matin. Mercredi matin et mercredi après-midi** il est proposé des TAD pour se rendre à **Bourbonne-les-Bains**.
- Le TAD Gares : **en direction et depuis la gare de Culmont-Chalindrey : le matin** entre 09h et 10h **et en fin d'après-midi** entre 17h et 18h la semaine, 18h30 et 19h30 le week-end), 7j/7 (incluant week-end et jours fériés)
- Un tarif unique : **3€ par trajet**
- Des réservations par téléphone au  contact@linggo.fr ou directement via le formulaire de réservation en ligne sur <https://linggo.fr>
Les réservations doivent être effectuées au maximum la veille avant midi (du lundi au vendredi).

lingGO C'est aussi un lieu d'accueil : le Kiosque de la mobilité à Langres

Ouvert du **Lundi au Vendredi, de 8h à 12h et de 13h à 16h**, le kiosque de la mobilité Linggo se trouve Square Olivier Lahalle, à Langres (à côté de l'office de tourisme). Informations sur les solutions de transport en Pays de Langres, réservations de transports à la demande, vente de titres de transport et abonnements du Bus Étoile, billetterie SNCF.

Un n° vert d'appel gratuit



Et une adresse mail contact@linggo.fr pour répondre à toutes vos questions

lingGO Œuvre au développement de la mobilité sur le territoire

Le Syndicat Mixte des Transports du Pays de Langres et ses partenaires réfléchissent et développent des nouvelles solutions de mobilité sur le territoire afin de parvenir à un bouquet de mobilités et répondre aux attentes des habitants du territoire.